



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 30 juin 2026

Communiqué de presse

Révision des prix maximum des produits pétroliers au 1^{er} juillet 2026 à zéro heure

Les prix des produits pétroliers et du gaz sont fixés conformément à la réglementation dont les modalités de calcul sont détaillées dans l'arrêté interministériel du 5 février 2014.

Sur la base de cette méthode de calcul, le préfet arrête mensuellement les prix maximum des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Les prix maximum (toutes taxes comprises) sont calculés et déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par la collectivité territoriale de Martinique et dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Martinique.

Au 1^{er} juillet 2026, zéro heure, les prix maximum applicables en Martinique seront les suivants :

- Supercarburant sans plomb : 1,91 €/L, soit - 0,08 € par rapport à juin 2026 (1,99 €);
- Gazole routier: 1,90 €/L, soit - 0,19 € par rapport juin 2026 (2,09 €) ;
- Bouteille de gaz (de 12,5 kg) : 24,99 €, soit - 1,31 € par rapport à juin 2026 (26,30 €).

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- La parité moyenne EUR/USD s'élève à 1,1578 en Juin, en léger décrochage par rapport au mois précédent (-0,9%) ;
- Le cours moyen du pétrole brut est valorisé à 91,31 \$/baril en Juin en baisse de 17% par rapport au mois précédent. Ce ralentissement s'explique par le cessez-le-feu observé dans le conflit armé au Moyen-Orient et par les négociations de paix en cours entre États-Unis et Iran. La croissance globale reste forte toutefois par rapport à décembre 2025 (+46%);
- Les cours des produits finis, Essence et Gasoil diminuent de 16% par rapport au mois précédent
- **Enfin, le cours du butane est en récession de 19 % par rapport au mois précédent, dans la même dynamique que celle observée sur les autres produits pétroliers.**

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle